

Rapport annuel

Rapport annuel

2013-2014

2013-2014



**C'est toi
C'est moi
C'est nous**



SANB

Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick

Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick

L'équipe de CHAU-TVA
vous souhaite de
bonnes assises à la

41^e

Assemblée générale
annuelle de la SANB
à Fredericton.



TVA
CHAUTVA.COM

Toutes vos
émissions favorites
disponibles sur



NOUS REJOINDRE

NOUVELLES

ANNIE LEVASSEUR
Tél. : (506) 727-4417
Cell. : (506) 727-8404

**PUBLICITÉ ET
PROMOTION**

JEAN-LUC JEAN
Tél. : (506) 764-5454
Cell. : (506) 726-3958

ROGERS (cable 5 - numérique 610 - HD 611) | **BELL TÉLÉ** (94) | **SHAW DIRECT** (712)



Jeanne d'Arc Gaudet,
présidente de la SANB

Mot de bienvenue de la présidente de la SANB

Depuis sa création, il y a 40 ans, la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) a fait avancer de nombreux dossiers. L'organisme a connu des succès indéniables. Toutefois, nous ne devons jamais baisser les bras puisque la communauté acadienne et francophone est encore loin de l'équité réelle qu'elle réclame. C'est ainsi que la SANB continue son travail de reconnaissance de la communauté. C'est avec l'appui de chacune et chacun d'entre vous que nous pourrons faire une réelle différence et nous épanouir dans notre langue française et culture acadienne. J'espère que la lecture de ce rapport annuel de la SANB vous permettra de mieux comprendre nos actions et de vous donner le goût de vous joindre à nous.

Le rêve d'une Acadie plus forte, plus peuplée, où le français est un automatisme et non une exigence, est notre rêve. Nous avons besoin de chacune et chacun d'entre vous afin de réaliser ce rêve que nous voulons toutes et tous et que nous léguerons à la génération suivante.

Bonne lecture!



Jeanne d'Arc Gaudet, présidente de la SANB

La SANB en bref

La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) est la structure qui représente toutes les Acadiennes et tous les Acadiens au Nouveau-Brunswick. Son rôle est de défendre les droits linguistiques et culturels des Acadiens de la province. Son existence est donc cruciale pour la reconnaissance de notre société distincte et pour notre épanouissement culturel.

La SANB se compose d'un conseil d'administration (C.A.) et de deux forums. Le Forum à la participation citoyenne se veut le lieu d'expression des citoyens acadiens. Le Forum de concertation des organismes acadiens, quant à lui, représente les associations et les organismes acadiens de la province.

Comptant plus de 20 000 membres, la SANB fait partie de plusieurs associations francophones canadiennes telles que la Société nationale de l'Acadie (SNA) ou la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA du Canada).

Sommaire du rapport annuel

Mot de bienvenue de la présidente.....page 3

Rapport de la présidence.....page 4

Rapport de la direction générale.....page 5

Rapport de la vice-présidence de la SANB au forum de concertation des organismes acadiens.....page 6

Rapport du RIFNB.....page 7

Rapport de la vice-présidence de la SANB à la participation citoyenne.....page 8

Sections.....page 9

Fonds de l'avenir.....page 10

Message du président du Fonds de l'avenir de la SANB.....page 11

Dons.....page 13

États financiers.....page 14

Contact.....page 15



Personnel de la SANB (de gauche à droite et de haut en bas) :

- Bruno Godin**, directeur général
- Denise Rousselle**, gestionnaire de l'administration
- Claire Lanteigne**, coordonnatrice à la participation citoyenne
- Yvette Bourque**, Coordonnatrice - Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick
- Monique Mallet**, agente de bureau
- Maxime Caron**, coordonnateur à la participation citoyenne
- Clémence Grevey**, responsable des communications
- Ghislaine Foulem**, conseillère à la concertation
- Ilyace Ndiaye**, collaborateur au comité d'orientation de la Convention

Rapport de la présidence



Jeanne d'Arc Gaudet, présidente

Au cours de la dernière année, l'organisme s'est penché sur plusieurs événements et préoccupations majeurs, exposés plus bas.

La carte électorale provinciale

Une nouvelle carte électorale provinciale a été adoptée en juin 2013. Conrad LeBlanc (Memramcook), Léo Comeau (Néguac), le village de Memramcook, la SANB et l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick ont déposé un avis de poursuite juridique auprès de la Cour suite à cette annonce. Après une session de médiation, nous avons entamé une procédure judiciaire avec deux des circonscriptions qui revendiquent les droits linguistiques. Il s'agit des circonscriptions Baie-de-Miramichi-Néguac et celle de Memramcook-Trantamar. Rappelons que la circonscription de la Baie-de-Miramichi-Néguac constitue un redécoupage de deux anciennes circonscriptions. La première est celle de « Baie-de-Miramichi-Néguac », de nature plutôt rurale et à 58 % francophone. La seconde est celle de « Miramichi-Centre », de nature plutôt rurale et à 8 % francophone. La nouvelle circonscription préserve son caractère rural, mais change en termes de composition linguistique avec 35 % de francophones. Dans le Sud-Est, la délimitation de la circonscription « Memramcook-Trantamar » est celle qui soulève le plus

d'inquiétude. Cette circonscription constitue un redécoupage de deux anciennes circonscriptions, soit « Memramcook-Lakeville-Dieppe », un mélange urbain et rural, à 70 % francophone, et « Trantamar » de nature plutôt rurale et à 5 % francophone. La nouvelle circonscription est de nature plutôt rurale et est composée à 29 % de francophone.

Suivi de la nouvelle Loi sur les langues officielles (LLO)

La nouvelle LLO a été promulguée au mois de juin 2013. Finalement, après les pressions que nous avons exercées sur le Premier ministre, la proclamation royale a eu lieu en décembre 2013. Le Premier ministre nous a informés que la loi comprend aussi des exigences pour l'élaboration d'un plan afin de s'assurer que les gens puissent travailler dans leur langue. Bien que nous nous réjouissons de cette nouvelle loi, nous avons été alarmés des résultats de l'enquête menée par la Commissaire aux langues officielles au sujet de la langue de service. Cette enquête mettait également en valeur le peu de suivi au sein de la fonction publique pour l'évaluation des compétences linguistiques du personnel, particulièrement dans l'offre de services destinée au public francophone. Nous continuerons à suivre ce dossier, capital en ce qui concerne la qualité de service offert à la communauté.

Contestation judiciaire à propos du Sénat

Nous avons réagi à la volonté du fédéral de réformer unilatéralement le Sénat. En effet, nous souhaitons que le gouvernement fédéral prenne en compte les provinces lors d'un changement constitutionnel aussi important. La Cour d'appel du Québec et la Cour Suprême du Canada nous ont donné raison. En effet, le gouvernement fédéral ne peut pas abolir le Sénat sans le consentement unanime des législatures provinciales du pays. Il

s'agit donc d'une belle victoire pour la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Éducation

La Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC) a été dévoilée par le gouvernement provincial au début de l'été dernier. Elle fait suite à de nombreuses années de travail fructueux de la part des partenaires en éducation et représente un gain important pour la communauté.

L'Éducation, la petite enfance et le rapport Desjardins

Le rapport Desjardins a été rendu public en juin 2013. Il chiffre à 11 millions \$ le montant requis sur 5 ans pour accompagner la construction identitaire des élèves acadiens. Nous continuons à presser le gouvernement de rendre public un plan qui comprend des investissements dans ce domaine pour les quatre prochaines années. Nous avons aussi appris que la petite enfance fait désormais partie du ministère de l'Éducation et développement à la petite enfance. Il est à présent important de voir s'il est possible d'intégrer la loi sur les services à la petite enfance et celle de l'éducation. Également, notre but est de faire pression sur le gouvernement pour s'assurer que la communauté francophone et acadienne puisse prendre en charge la gestion des services à la petite enfance.

Immigration francophone

Le gouvernement provincial a lancé une première stratégie provinciale en immigration en 2008. Dans cette stratégie, le gouvernement n'a pas cru bon de privilégier particulièrement l'immigration francophone. Par conséquent, nous constatons que le pourcentage d'immigrants francophones n'atteint qu'environ 13 % dans notre province. Un comité a été mis en place par le ministre Carr pour amorcer et planifier la stratégie 2014-2018. La SANB a siégé au comité et une

consultation a été lancée pour obtenir les réactions des principaux intervenants et des spécialistes du domaine. La stratégie 2014-2017, annoncée en juillet 2014, fait donc suite à ces recommandations.

Par ailleurs, Citoyenneté et Immigration Canada a confié à la SANB, via le RIFNB, le mandat de la promotion de l'immigration francophone au niveau provincial pour l'année 2014-2015.

Condition féminine

La SANB travaille en étroite collaboration avec le Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick afin de faire avancer la place des femmes acadiennes et francophones au sein de notre communauté. L'équité des sexes a été identifiée comme un enjeu important par la SANB depuis quelques années. C'est ainsi que l'an dernier un comité a été formé et qu'il poursuit ses réflexions. Des actions seront réalisées afin de donner suite aux suggestions du comité.

Le gouvernement a annoncé au printemps 2013 la mise sur pied du Forum de concertation Les voix des femmes du Nouveau-Brunswick. Son mandat est de promouvoir l'égalité des femmes et des filles. Il remplacera l'ancien Conseil consultatif sur la condition de la femme. Le budget alloué pour le nouveau Forum est d'environ 50 % de moins que celui que recevait l'ancien conseil, ce que la SANB a déploré.

Institut de Memramcook

La SANB a siégé au Comité du ministre des transports, présidé par Georges Bouchard, afin de trouver une solution pour sauvegarder l'Institut. Le rapport contenant des options a été remis au Ministre Williams qui a transmis la position du gouvernement le 7 février 2013. Depuis, cinq différents comités ont été mis sur pied par le ministre afin de définir les diverses conditions à inclure dans un éventuel appel de vente par la Province.

Rapport de la direction générale



Bruno Godin, directeur général

Plusieurs dossiers ont marqué la dernière année de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) dont notamment, deux recours judiciaires, les préparatifs de la Convention de l'Acadie du N.-B., la nouvelle stratégie en immigration francophone et l'embauche d'une responsable des communications.

Pour ce qui est de l'**aspect judiciaire**, la SANB a été un intervenant devant la Cour suprême du Canada relativement à la proposition unilatérale du gouvernement fédéral de réformer le Sénat.

Me Serge Rousselle a présenté d'une main de maître les arguments de la SANB quant à l'importance pour les communautés en situation minoritaire et les régions du pays d'une représentation au Sénat. Comme vous le savez sans doute, le plus haut tribunal du pays a statué que le gouvernement fédéral

ne pouvait pas, sans l'accord des provinces, modifier la façon dont les sénateurs sont élus ainsi que la durée de leur mandat, entre autres.

En ce qui a trait à la réforme de la carte électorale provinciale, la SANB, de concert avec l'Association francophone des municipalités du N.-B. et deux plaignants, Léo Comeau (Néguac) et Conrad Leblanc (Memramcook), ont intenté une poursuite contre le gouvernement du N.-B. Nous estimons que la Commission qui a procédé aux travaux de consultation et les propositions de modifications qui s'en sont suivies, n'a pas pris en considération la représentation effective des Acadiens et Acadiennes de plusieurs circonscriptions électorales.

Malgré une séance de médiation entre les deux parties, la position du gouvernement est demeurée la même. Dans ce dossier, nous estimons qu'autant le Parti libéral que le Parti progressiste-conservateur n'ont pas respecté les responsabilités qui leurs incombent, tant au niveau de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick que de la Loi 88 (fédérale) garantissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick. La nouvelle carte électorale a été adoptée à l'unanimité

à l'Assemblée législative. Le dossier risque de se retrouver devant les tribunaux pendant plusieurs années. Me Michel Doucet et Me Michel Bastarache représentent la communauté acadienne. Dans ces deux causes, la SANB a reçu du financement du Programme d'appui aux droits linguistiques (PADL).

Pour ce qui est de la **Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick 2014**, les préparatifs au niveau du contenu et de la logistique ont tenu tous les employés et un nombre important de bénévoles en haleine pendant environ 18 mois. Réunir en un seul endroit plusieurs centaines d'Acadiens et d'Acadiennes pour faire le bilan des dix dernières années et d'entrevoir les défis que nous voulons tous relever au cours de la prochaine décennie n'a pas été une tâche facile. Au moment d'écrire ces lignes, nous en sommes encore à peaufiner tous les détails reliés à cette grande rencontre à laquelle la communauté acadienne est conviée.

Dans le cadre de la **toute première stratégie en immigration du gouvernement provincial** (2008-2013), le pourcentage d'immigration francophone est passé de 4 % à environ 14 % dans la province. On peut voir le verre à moitié vide ou

à moitié plein, c'est selon. Deux choses ressortent, oui, il y a bien eu une progression intéressante, mais nous sommes loin des 33 % qu'il faut pour respecter l'équilibre linguistique de la seule province officiellement bilingue du pays. Le gouvernement espère redoubler d'ardeur au cours des six prochaines années pour atteindre notre objectif minimal. Et nous ne serons pas des spectateurs, car la SANB sera à nouveau sur le terrain et dans les officines du pouvoir pour s'assurer que l'on progresse réellement dans ce dossier.

Depuis plusieurs années, vous, les membres, avez à maintes reprises pressés le siège social pour que l'on améliore de façon notable nos communications à l'interne et à l'externe. Avec l'appui des membres du conseil d'administration, nous avons créé un poste de responsable des communications. À l'interne, nous avons vu un changement profond dans nos communications. Il devrait en être de même pour vous, les membres, et les médias d'information.

Pour finir, il est important de mentionner l'importante collaboration des employés et des bénévoles au cours des 18 derniers mois. Sans vous tous, la tâche serait doublement ardue. Merci à tous.

Composition du conseil d'administration

Jeanne d'Arc Gaudet, **présidente**

Rahma Kouraich, **vice-présidente de la SANB à la participation citoyenne**

Pauline Bourque, **vice-présidente de la SANB au Forum de concertation des organismes acadiens**

Représentants et représentantes des régions :

Hélène Boudreau, Acadie-Beauséjour

Roger Richard, Alnwick-Miramichi

Patrick D. Clarke, Nord

Jean Saint-Pierre, Sud-Ouest

Représentante de la jeunesse : Miriok St-Arnauld Hivon

Représentant de la communauté néo-acadienne : Kassim Doumbia

Représentants et représentantes du Forum de concertation des organismes acadiens :

Mylène Ouellet-LeBlanc

Romain Blanchard

Cyrille Sippley

Simon Ouellette

Jacques Verge

Patrick Jeune

Rapport de la vice-présidence de la SANB au forum de concertation des organismes acadiens



Pauline Bourque, vice-présidente

L'éducation demeure la grande priorité parmi les enjeux majeurs du Forum, les autres étant la gouvernance, la Santé et le Mieux-être en français, l'égalité entre les femmes et les hommes et la stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne.

Éducation

Pétition : Initiée par la Fédération des étudiants et étudiantes du campus universitaire de Moncton et appuyée du secteur éducation, une pétition a été lancée en septembre 2013 pour demander au Gouvernement et aux partis politiques de s'engager à placer l'éducation au cœur du débat électoral. Une cérémonie de signature officielle par les membres du Forum et la SANB s'est tenue le 29 novembre. La pétition a été déposée devant l'Assemblée législative en décembre 2013. La ministre de l'éducation et du développement de la petite enfance, Marie-Claude Blais, a répondu à la pétition dans une lettre qui fait état du budget des quatre dernières années de son ministère.

Petite enfance : La petite enfance vient en tête des priorités du secteur éducation, les autres étant l'alphabétisation, l'endettement étudiant et la loi scolaire. Dans le cadre d'une consultation portant sur les règlements découlant de la loi sur les services en petite enfance, le secteur éducation et le comité de travail sur la gouvernance ont pris connaissance d'un avis juridique portant sur la pertinence de l'article 23 de la Charte dans le domaine de la petite enfance y incluant la loi. Le constat est que la loi cause un problème parce qu'elle ne tient pas compte des besoins particuliers de la communauté et qu'elle accorde au Ministre tous les pouvoirs relatifs aux programmes destinés à la petite enfance. Une lettre a été envoyée à la Ministre de

l'éducation et du développement de la petite enfance pour lui faire part de nos préoccupations.

Loi sur l'éducation : Un processus pour discuter des modifications à apporter à la loi sur l'Éducation sous la loupe de l'article 23 de la Charte et qui concerne les enfants de la maternelle à la 12e année est en marche depuis deux ans. Le comité de travail a déposé son rapport auprès de la Fédération des conseils d'éducation. Des modifications ont été apportées au rapport suite à un avis juridique commandé par la Fédération. Le rapport a ensuite déposé auprès de la Ministre. Selon l'avis juridique ci-haut mentionné, il n'y a aucune jurisprudence pour confirmer que la petite enfance devrait être gérée en fonction de l'article 23 ou 16.1 de la Charte. La question de fusionner la loi sur les services en petite enfance avec la loi sur l'éducation se pose donc.

Alphabétisation : Les programmes en développement de l'alphabétisation sont abandonnés pour être remplacés par des programmes axés vers l'acquisition de compétences dirigées vers l'emploi. Le Conseil pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (CODACNB) qui a développé une expertise en alphabétisation familiale devait perdre son financement de base provenant du fédéral à la fin juin. Le Forum des organismes a réitéré son appui au CODACNB.

Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone (GACEF)

En juin 2013, une centaine de personnes ayant participé aux différents comités de travail pour la définition du contenu des cinq axes de la politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC) se sont réunies pour valider son contenu global. Sa version finale a été approuvée par le GACEF en février 2014. Elle a été déposée devant l'assemblée législative le 9 mai dernier et a reçu l'appui unanime des deux partis en chambre. Une cinquantaine de membres de la communauté ont assisté à cet événement historique. La PALC vise à accroître la capacité des institutions éducatives, en alliance avec leurs partenaires en éducation, à réaliser la double mission de l'école acadienne et francophone, soit : la réussite scolaire et la construction identitaire. Le budget provincial dévoilé le 4 février dernier

accorde une somme de 1,5M\$ pour la mise en œuvre du rapport de Pierre Marcel Desjardins sur le financement de l'école francophone en matière de rattrapage. Les membres du GACEF se sont prononcés sur la répartition de cette somme à leur rencontre de juin 2014. Le défi consiste maintenant à sécuriser et à augmenter cette somme dans les prochains budgets. Le programme Fonds d'appui Partenariat écoles-communauté du GACEF a accordé 300,000\$ pour la réalisation de 22 projets soumis par des organismes communautaires.

Initiative provinciale sur l'apprentissage Plusieurs membres du Forum ont assisté au forum provincial sur l'apprentissage, à Fredericton, en novembre dernier. Les personnes présentes ont validé les objectifs stratégiques et les indicateurs du plan provincial sur l'apprentissage. Ils ont aussi identifié des actions à entreprendre pour chaque pilier afin de mobiliser les communautés. Le Gouvernement provincial a injecté 150,000\$ pour la poursuite de cette initiative qui vise à faire du Nouveau-Brunswick «la province apprenante du Canada».

Journée dialogue

Une journée dialogue entre la communauté francophone et les institutions fédérales (IF) s'est tenue le 25 février dernier. Cette activité visait à encourager une meilleure compréhension de la vision d'avenir des représentants de la communauté et de leurs enjeux principaux, afin d'habiller les IF à mieux remplir leurs obligations en vertu de la partie V11 de la loi sur les langues officielles. Elle a aussi permis d'échanger sur les mesures positives et d'explorer des collaborations sur certains dossiers.

Financement des organismes

Un comité ad hoc a été créé par le Forum suite aux préoccupations exprimées par plusieurs membres relativement aux coupures dans leur financement de programmation. Les recommandations du comité adoptées par le Forum ont été acheminées au directeur régional de l'Atlantique de Patrimoine canadien (PCH).

Comité sur le Processus électoral et la Gouvernance

Le comité a déposé ses recommandations devant le Forum en novembre dernier.

Une lettre a été adressée au directeur général des élections concernant les modifications et ou actions souhaitées. Les discussions et les avis reçus relative à la gouvernance de nos institutions d'éducation et de santé mènent au constat que la communauté n'a pas le pouvoir de gestion sur ses institutions. Les membres du comité ont convenu de la pertinence de mener d'autres recherches en lien avec les articles 16.1 et 23 de la Charte.

Santé et mieux-être en français

Les membres du secteur mieux-être communautaire ont déploré un certain manque de reconnaissance de la francophonie au sein de l'appareil gouvernemental. Bien qu'il y ait des avancées au niveau des partenariats avec le gouvernement, peu de visibilité et de reconnaissance sont accordées aux organismes francophones. Le Forum a mandaté la SANB d'aborder cette question avec le Premier ministre. Le Forum a aussi tenu une discussion portant sur le plan de rattrapage en santé et sur l'efficacité du système de santé.

Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne

L'Association acadienne des artistes professionnels est le porteur de ce dossier. Les éléments principaux abordés ont été la mise en place d'un conseil sur les ressources humaines en culture, un programme de tournée des artistes permettant une meilleure diffusion artistique dans les communautés et le milieu scolaire. La table sur l'Aménagement culturel du territoire a tenu deux rencontres et s'est penchée sur les stratégies et actions à entreprendre pour favoriser l'appropriation du concept par le milieu. La journée des arts à l'Assemblée législative a eu lieu en février.

Égalité entre les femmes et les hommes

Le comité sur l'égalité entre les femmes et les hommes est maintenu et sera soutenu par la SANB pour continuer à faire des recommandations en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. De nouvelles dispositions concernant l'égalité entre les femmes et les hommes ont été intégrées au Règlement général de la SANB lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2013.

Rapport du Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick (RIFNB)

Depuis 2009, la SANB assure la coordination du Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick (RIFNB). Cela est rendu possible grâce à l'appui financier de Citoyenneté et Immigration Canada et du Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le RIFNB a comme objectif de réunir les forces-vives qui œuvrent de près ou de loin en immigration francophone. En effet, de nombreux changements surgissent de manière constante en immigration.

De plus, les statistiques démontrent que, grâce à la promotion réalisée par l'ambassade du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, de plus en plus de personnes immigrantes optent pour notre province comme terre d'adoption. Les chiffres sont cependant encore loin du respect du poids démographique linguistique des deux communautés. C'est pourquoi nous avons été satisfaits de l'annonce de la nouvelle stratégie de croissance démographique par le gouvernement. Cette stratégie comporte, pour la première fois de l'histoire, un plan pour l'immigration francophone.

Sensibilisation de la communauté d'accueil

La sensibilisation de la communauté d'accueil demeure un défi important. C'est ainsi que les centres d'accueil francophones travaillent tous très fort dans leurs régions respectives pour sensibiliser leurs concitoyens aux bienfaits de l'immigration. En effet, nous avons toutes et tous un rôle à jouer dans ce grand projet de société.

Démarchage politique

La croissance démographique de la province est au plus bas point depuis des décennies. Cela est causé par le faible taux de natalité et le vieillissement de la population. Une autre explication est l'exode de nos travailleuses et travailleurs qui cherchent dans d'autres provinces un meilleur climat économique. Afin de contrer ce phénomène, le gouvernement provincial s'est penché sur le développement d'une stratégie de croissance démographique. Cette stratégie a été annoncée par le gouvernement en juillet 2014. Pour la première fois, une stratégie mettant l'accent sur l'immigration francophone a été mise en place.

Promotion, sensibilisation de la communauté d'accueil et attraction
L'immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick a

connu des avancements grâce aux efforts de promotion et d'attraction du gouvernement provincial. Depuis quelques années déjà, ce dernier invite des organismes communautaires à participer à certaines de ses missions. La coordonnatrice du RIFNB a donc pu faire la promotion de l'Acadie lors de plusieurs événements à l'étranger. Suite à ces événements, il est très encourageant de voir que les demandes d'informations ont augmenté de façon remarquable.

La promotion outremer sans passeport ni billet d'avion

Un autre aspect de promotion outremer se fait tout au long de l'année. En effet, de multiples demandes d'informations provenant de gens qui songent à venir s'installer au Nouveau-Brunswick sont envoyées. Toutes ces demandes reçoivent un suivi personnalisé qui répond selon le degré d'avancement du projet d'expatriation.

Des attentes grandissantes de Citoyenneté et Immigration Canada

À la demande de Citoyenneté et Immigration Canada, nous avons été mandatés pour réaliser l'ensemble de la promotion de l'immigration francophone au niveau provincial. Compte tenu du manque de ressources humaines

au RIFNB, nous devons compter sur ses organismes membres pour planifier et mettre en œuvre des activités en région. Puisque la SANB sera imputable des fonds accordés par l'entente, nous devons utiliser des paramètres de financement qui seront basés sur celles de Citoyenneté et Immigration Canada.

Conclusion

Cette année a été très occupée pour la SANB et son Réseau en immigration francophone.

Avec une nouvelle responsabilité relative à la promotion et la sensibilisation provinciale, les deux prochaines années seront davantage occupées. Nous sommes cependant impatients d'en relever le défi. En effet, l'immigration francophone est et continuera d'être un réel projet de société où nous avons toutes et tous un grand rôle à jouer. Elle nous permettra de voir l'essor de la communauté acadienne et francophone de la province grâce à l'arrivée de toutes les personnes qui ont choisi notre Acadie du Nouveau-Brunswick comme terre d'adoption. Ces personnes sont à présent nos nouvelles voisines et nouveaux voisins, collègues de travail et amis et amies de l'école. La grande famille acadienne grandit et elle se réjouit de sa riche diversité culturelle.

Témoignages de nouveaux-arrivants :



Soeurs Liu, Chine

« Nous sommes arrivées ensemble de la Chine à l'âge de 15 et 18 ans. Ce qui nous a paru le plus difficile a été l'hiver. Mais les Acadiens et les Acadiennes, tellement chaleureux et ouverts, nous ont vite fait oublier le climat et appris à apprécier la vie acadienne du Nouveau-Brunswick. Aujourd'hui, nous sommes mariées à des Acadiens, qui nous font encore découvrir cette merveilleuse culture acadienne. »



Vladimir Topack, Ukraine

« Je suis arrivé durant l'hiver 1989 d'Ukraine. J'ai choisi de m'installer au Nouveau-Brunswick en raison de sa tranquillité et de l'espace disponible. En Ukraine, je n'avais qu'un petit appartement. Ici, au Nouveau-Brunswick, j'ai pu acheter une grande maison pour élever mes enfants et, espérons-le, pour accueillir mes futurs petits-enfants ! »

Rapport de la vice-présidence de la SANB à la participation citoyenne



Rahma Kouraich, vice-présidente

Mise en contexte de la participation citoyenne

La SANB a fait de grands pas depuis sa création et la communauté acadienne et francophone ne peut que se féliciter des succès accumulés durant les années écoulées, du travail acharné des citoyennes et des citoyens et des communautés en général. Ensemble, nous avons participé directement ou indirectement à la création de l'Acadie inclusive d'aujourd'hui.

Conscientisation et construction identitaire

Un certain nombre de projets a été initié en marge du volet conscientisation et construction identitaire de la SANB. Les plus gros projets sont au nombre de trois et se consacrent à la valorisation de la littérature acadienne et francophone, au service en français au Nouveau-Brunswick ainsi qu'à la généalogie acadienne.

Dans le cadre du projet « Les Salons volants du livre », en partenariat avec Bouton d'or Acadie, nous avons réalisé cinq salons volants du livre. Ces derniers ont pris place dans cinq écoles de la province qui sont éloignées des trois grands salons annuels du livre. Ce projet-pilote, initié à Saint-Louis-de-Kent, Bathurst, Campbellton, Grand-Sault et Fredericton, s'est avéré être un très grand succès.

Plusieurs campagnes provinciales

de sensibilisation afin d'encourager la communauté acadienne et francophone à demander ses services et ses biens en français ont été menées. Également, des partenariats avec les districts scolaires francophones, qui organisent le concours d'épellation au niveau du district et au niveau provincial, ont été menés. Nous poursuivons aussi notre partenariat avec les Camps mathématiques de l'Acadie qui s'adressent aux élèves francophones du Nouveau-Brunswick doués en mathématiques.

Dans le cadre du projet « L'Acadie, nos familles d'ici », nous avons élaboré des capsules multimédias d'environ une minute, qui mettent en lumière l'histoire de certaines familles acadiennes. Celles-ci seront présentées en marge du CMA 2014 au nord-ouest du N.B., au mois d'août 2014. Parallèlement à ce projet, nous avons réalisé la mise en place d'une plateforme web qui se verra un portail de références contenant un maximum d'informations sur la généalogie et les familles acadiennes. Ce projet permettra aux familles acadiennes de remonter leurs origines et de rencontrer des parents éloignés.

Participation citoyenne et développement des communautés

Outre les changements sociaux, économiques, démographiques et d'immigration, plusieurs facteurs ont contribué au fait que la SANB réfléchit à une alternative de redéfinition de ses rôles et au moyen d'implication des citoyennes et citoyens acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick. Cette restructuration permettra de redynamiser la participation citoyenne.

La SANB a pour mission d'appuyer et de soutenir toutes les Acadiennes et tous les Acadiens de la province, qu'elles ou qu'ils soient membres ou non de la SANB, et d'offrir un service à la population acadienne

et francophone du Nouveau-Brunswick. Ce service francophone est présentement offert par la SANB uniquement dans notre province.

La mise en place de cette alternative sera un exercice long et très exigeant, qui va demander un engagement de la SANB et de toutes les citoyennes et tous les citoyens acadiens et francophones. Cependant, beaucoup d'interrogations sont exprimées sur le développement d'une recette gagnante de la participation citoyenne. En effet, des questionnements persistent sur les moyens de rejoindre toutes les couches sociales, d'informer jusqu'au citoyen non-actif qui ne connaît pas la SANB, le rôle de la SANB vis-à-vis des citoyens, etc.

Il est certain que la SANB a mis en place une structure qui a répondu aux demandes des citoyens acadiens et francophones jusqu'à aujourd'hui. Dans le but de favoriser une meilleure participation citoyenne, une structure novatrice qui mettra en valeur le citoyen acadien-francophone et le développement des communautés sera considérée. La clé de cet engagement et d'une participation citoyenne durable repose sur la qualité des services que la SANB offrira à ses citoyens acadiens et francophones du Nouveau Brunswick.

Conclusion

Le forum a mis en place des actions concrètes. Parmi les réalisations du forum de la participation citoyenne durant l'année fiscale 2013-2014, il est possible de citer :

- l'augmentation du budget des sections à partir d'avril 2014 par la SANB. Elle a permis aux sections actives de contrer plus d'enjeux, de nouer plus de partenariat et d'organiser plus d'activités pour les communautés acadiennes et francophones dans leurs régions ;
- l'organisation des salons du livre dans plusieurs régions dont les sections sont inactives.

Cette initiative représente un des événements clé qui a mis en valeur l'importance des partenariats et la visibilité de la SANB auprès des citoyens acadiens et francophones au sein des régions ;

- les rencontres ponctuelles et les remue-méninges entre la vice-présidente de la participation citoyenne, les coordonnateurs de la participation citoyenne et les présidents des sections dans le but d'identifier les enjeux spécifiques de chaque région ;

- la création de ponts d'échange et un lien plus étroit entre les représentants des sections, ce qui a abouti à des résultats très positifs ;

- l'encouragement par les sections de l'engagement des jeunes, de la construction identitaires au sein de la communauté acadienne et francophone de leur communauté, de la promotion et de la sensibilisation au service en français auprès des commerçants, des fournisseurs de services et des employeurs ;

- l'organisation de la retraite du forum de la participation citoyenne qui nous a permis de faire le bilan de chacune des sections et du forum citoyen en général. Par le biais de cet événement et en tenant compte des rapports sur les sections des deux coordinateurs, des présidents de conseil de section et des représentants régionaux, la conclusion a reflété le besoin de changer la structure actuelle du forum de la participation citoyenne. Il est évident que les sections font face à plusieurs défis, notamment le fait que plusieurs des sections sont inactives ou dormantes et que la relève dans les sections actives devient de plus en plus difficile. De plus, il est de toute évidence le moment de redynamiser le forum de la participation citoyenne et de sensibiliser la communauté acadienne et francophone du Nouveau Brunswick.

Une année riche en événements dans les sections !



Remise d'un certificat de reconnaissance à Adrienne Deveau pour son implication dans la communauté



Rencontre avec le gouvernement provincial



La section Samuel de Champlain affiche sa fierté acadienne.

Carte des sections de la SANB



Assemblées générales annuelles de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et du Fonds de l'avenir inc.



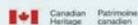
La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) a le plaisir de vous inviter aux assemblées générales annuelles de la SANB et du Fonds de l'avenir inc.

le 19 octobre 2014 au Centre communautaire Sainte-Anne, Fredericton.

Vous trouverez sur le site internet le programme préliminaire de cette journée ainsi que la fiche d'inscription pour assister à nos assises.

Nous vous attendons nombreux !

Jeanne d'Arc Gandet, présidente de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick



Renseignements : sanb@nb.aibn.com / www.sanb.ca / 1.888.722.2343



Le **Fonds de l'Avenir de la SANB inc.** a pour but de gérer les moyens de financement de la SANB. Il respecte un code éthique, défini par un règlement administratif régissant les politiques de placement et de gestion.

Fonds éthique - Fonds de l'Avenir de la SANB inc. - règlement administratif régissant les politiques de placement et de gestion :

Article 1 : Fonds d'investissements

3. Politique éthique sur les placements

Le Fonds de l'Avenir vise, autant que possible, à respecter deux principes dans ses placements financiers :

- a) le respect des droits de la personne ;
- b) le respect de l'environnement.

Patrimoine Hollis travaille selon des politiques éthiques et investit dans Fidelity Investments Canada

Vous pouvez consulter les principes éthiques complets de Fidelity Investments Canada sur le site internet de la SANB, sous l'onglet Fonds de l'Avenir. Ils seront également disponibles dans le cahier de travail de l'assemblée générale annuelle du Fonds de l'Avenir.

Les membres du Fonds de l'Avenir de la SANB inc. :



La francophonie @ cœur

À l'occasion de votre assemblée générale annuelle et de la tenue de la Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, le gouvernement du Québec réitère sa solidarité avec les Acadiens et les francophones du Nouveau-Brunswick. Dans leur aspiration à vivre en français, les Acadiens trouveront toujours au Québec un allié naturel, puisqu'il a *La Francophonie @ cœur*.

Poursuivons nos efforts communs afin d'assurer l'épanouissement de nos cultures et continuons à travailler ensemble à la vitalité et à la pérennité du fait français!

Bonne assemblée !

Pour en savoir plus sur le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) ou vous renseigner sur ses programmes et sur les services offerts par le Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques, visitez le site www.saic.gouv.qc.ca.

**Bureau du Québec
dans les Provinces
atlantiques**

777, rue Main, bureau 510
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1E9
506 857-9851
bqmoncton@mce.gouv.qc.ca
www.saic.gouv.qc.ca

Message du président du Fonds de l'avenir de la SANB



Gilles Haché, président

Les rôles principaux du conseil d'administration du Fonds de

l'avenir sont de s'assurer que les fonds sont bien gérés et de distribuer les intérêts selon la politique établie. Grâce aux bonnes performances du marché financier, il serait possible de transférer pour une deuxième année consécutive, un montant dans le fond de fonctionnement de la SANB. En date du 31 mars 2014, la valeur du Fonds se situe à 1 307 870.\$

Une proposition sera soumise un peu plus tard afin de valider

la recommandation du conseil d'administration du Fonds de l'Avenir de la SANB. En effet, celui-ci recommande le transfert d'un montant dans la réserve de fonctionnement qui serait disponible à la SANB selon ses besoins.

Lors des réunions annuelles du Fonds, il nous est souvent demandé si nos fonds sont gérés de façon éthique. La politique des Services financiers Patrimoine Hollis Inc.,

une filiale de la Banque de Nouvelle-Ecosse est disponible dans le cahier de l'AGA ainsi que sur le site internet de la SANB.

Les membres du conseil d'administration ont été extrêmement impliqués et leur intérêt à faire du Fonds de l'avenir un outil pour le développement de la communauté acadienne a été grandement apprécié. Au personnel de la SANB, en particulier Denise et Bruno, merci de votre support.

BILAN DU FONDS DE L'AVENIR DE LA SANB INC. AU 31 MARS 2014

ACTIF	2014	2013
Actif à court terme		
Encaisse	5 148	32
Placement à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	53 452
Débiteurs	29 222	43 833
	34 370	97 317
Placements	1 288 254	1 038 060
	1 322 624	1 135 377
Passif		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	-	425
Créditeurs	5 828	20 209
Payable à la SANB	82 354	31 900
	88 182	52 534
Solde de fonds		
Non affecté	1 234 442	1 082 843
	1 322 624	1 135 377



Le Fonds de l'Avenir de la SANB inc. a été créé en 1994 pour permettre à la communauté acadienne d'y investir afin que la SANB puisse acquérir une plus grande autonomie financière et ainsi assurer la réalisation de ses projets de développement.

Pour y contribuer, veuillez remplir le formulaire ci-dessous, le découper et nous le renvoyer à l'adresse suivante :

Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick
702, rue Principale, bureau 204
Petit-Rocher, N.-B. E8J 1V1

Vous pouvez également contribuer sur le site internet : www.sanb.ca

Nom : _____ Téléphone : _____
Prénom : _____ Courriel : _____
Adresse : _____ Date : _____
Ville : _____ Contribution : _____
Province : _____
Code postal : _____



Depuis 41 ans déjà, la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) milite pour les droits des francophones et œuvre pour l'épanouissement de la communauté acadienne. Que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la construction identitaire de l'immigration ou du développement économique, la SANB est toujours présente dans la sphère publique pour assurer la reconnaissance et la valorisation du fait français au Nouveau-Brunswick.

Je la félicite et la remercie pour ses nombreuses années de dévouement à la cause acadienne.

À vous, membres de la SANB et délégués ici présents, je vous souhaite un congrès agréable et productif

Yvon Godin



Yvon Godin
Acadie-Bathurst
Député - Porte-Parole en matières de langues officielles
Bureau de circonscription
216 rue Main, Suite 311 - Bathurst N.-B. E2A 1A8
Tél. : 506.548.7511
Courriel : yvon.godin@parl.gc.ca



Nos remerciements vont à nos bailleurs de fonds :

Ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada / Ministère du Patrimoine canadien Entente Canada - communauté / Ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick / Division de la croissance démographique / Citoyenneté et Immigration Canada / Programme d'appui aux droits linguistiques

LA SOCIÉTÉ DE L'ACADIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC. - ÉTATS DES PRODUITS ET CHARGES ET L'ÉVOLUTION DU FONDS - FONDS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL - EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	BUDGET 2014	RÉEL 2014	RÉEL 2013
PRODUITS			
Contribution fédérale - Ministère du Patrimoine canadien	565 000	565 000	565 000
Autres revenus	8 675	8 507	12 160
Administration de projets	6 000	17 819	10 703
Échanges de services - publicité et honoraires	-	84 322	9 649
Programme d'appui aux droits linguistiques	-	39 814	19 552
Projets	282 568	291 671	233 485
	-----	-----	-----
	862 243	1 007 133	850 549
CHARGES			
FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT			
Représentation et communications	579 675	695 689	622 172
PROJETS			
Conscientisation et construction identitaire	60 000	61 893	64 482
Emploi d'été Canada	3 124	3 443	3 094
Immigration francophone	150 242	150 244	110 081
Étude Maison de l'Acadie	-	9 547	40 000
Je construis mon identité	-	-	20 043
Convention de l'Acadie	60 000	59 907	-
Jeunesse Canada au Travail	9 202	9 269	-
	-----	-----	-----
	282 568	294 303	237 700
	-----	-----	-----
	862 243	989 992	859 872
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)			
DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	17 141	(9 323)
FONDS NON AFFECTÉS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE		5 067	46 290
TRANSFERT AU FONDS DE L'AVENIR		15 000	31 900
FONDS NON AFFECTÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE			
		7 208	5 067

Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick 2014

L'année 2014 marque le 10^e anniversaire de la dernière convention de l'Acadie moderne. À cette occasion et dans la foulée du Congrès mondial acadien 2014 et de ses nombreux forums, conférences et rassemblements, la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) organise la Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick 2014. Elle perpétue ainsi la tradition des grands congrès ou conventions qui depuis la fin du 19^e siècle ont marqué l'histoire de l'Acadie et qui ont été autant d'occasions de définir les grandes orientations qui ont assuré la pérennité de la communauté acadienne.

Dans le cadre de cette nouvelle Convention, le public est invité à réfléchir et à établir les orientations stratégiques qui guideront les actions de la prochaine décennie. Cela permettra d'assurer l'épanouissement et la vitalité de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Pour cela, un comité travaille depuis octobre 2013 afin de rédiger un document de réflexion portant sur les sujets importants de la société acadienne. Ainsi, durant la Convention, plusieurs ateliers seront proposés autour de 4 chantiers, soit :

- Construction de l'identité culturelle ;
- Éducation et apprentissage tout au long de la vie ;
- Engagement citoyen et communautaire ;
- Développement économique et social.

Pour plus de renseignements sur la Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick 2014 : 1-888.722.2343 ou sanb@nb.aibn.com

Retrouvez la SANB sur internet et les réseaux sociaux!

Internet : <http://www.sanb.ca>

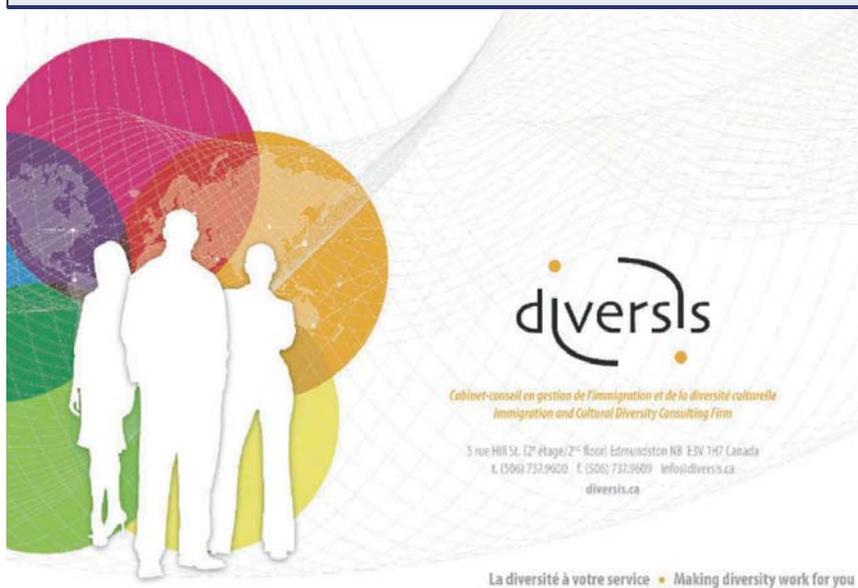
Facebook : www.facebook.com/sanb.ca

Twitter : @SANB2012

Téléphone : 1-888.722.2343

Courriel : sanb@nb.aibn.com

Adresse ; 702, rue Principale, bureau 204, Petit-Rocher N.-B. E8J 1V1



diversis

Cabinet-conseil en gestion de l'immigration et de la diversité culturelle
Immigration and Cultural Diversity Consulting Firm

5 rue Hill St. 2^e étage (2nd Floor) Edmundston NB E3V 1H7 Canada
t. (506) 732.9600 f. (506) 732.9609 info@diversis.ca
diversis.ca

La diversité à votre service • Making diversity work for you



SANB

Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick 2014

Venez débattre autour des quatre chantiers suivants :

- Construction de l'identité culturelle
- Éducation et apprentissage tout au long de la vie
- Engagement citoyen et communautaire
- Développement économique et social

Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick 2014
Palais des Congrès à Fredericton - 670, rue Queen
Fredericton (N.-B.) E3B 1G2
17 et 18 octobre 2014
Renseignements : sanb@nb.aibn.com ou 1.888.722.2343
www.sanb.ca

L'Acadie s'exprime ici

Abonnez-vous dès aujourd'hui **1 800 561-2255** (option 1)
ou par courriel : **abonnement@acadienouvelle.com**



acadienouvelle

www.acadienouvelle.com/abonnement • 1 800 561-2255